

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THANNENKIRCH
DE LA SEANCE DU JEUDI 2 JUILLET 2020**

Sous la présidence de Madame Angélique DIEUAIDE, Maire

Etaient présents :

Mmes Marie SIMLER, Isabelle CLUZEL, Amélie MICHEL, Sylvie STRAUB ; Messieurs : Jean SCHAETZEL, Timothée MARCHAL, Jeannot STIBLING, Jean-Pierre SCHRAMM, Guillaume STOQUERT.

Absent excusé : M. Hubert BIHL

Le Maire ouvre la séance à 20 heures à la salle des fêtes de Thannenkirch. Le Conseil Municipal a été convoqué le vendredi 26 juin 2020.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et annonce l'ordre du jour de la réunion.

1) DESIGNATION D'UN ou D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Marie SIMLER est nommée secrétaire de séance assistée par le secrétaire de Mairie, M. Thierry GELB : Adopté à l'unanimité.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUIN 2020

Adopté à l'unanimité.

3) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

La réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit que le taux communal de taxe d'habitation et le produit fiscal correspondant sont gelés en 2020 à hauteur des valeurs de 2019.

Après avoir pris connaissance du projet de budget communal 2020 examiné en commission budgétaire réunie le jeudi 25 juin 2020, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux d'imposition de 2% soit :

Taxe foncière bâti : 6,99 % passe à 7,13 %

Taxe foncière non bâti : 55,17 % passe à 56,27 %

Le produit fiscal attendu pour ses deux taxes passe de 56 002 € à 57 123 €.

Le produit prévisionnel de la taxe d'habitation s'élève pour sa part à 103 462 €.

Timothée MARCHAL s'interroge sur la possibilité d'instaurer une taxe sur le foncier situé en zone constructible mais non bâti afin d'inciter les propriétaires à la construction de logements.

Les membres du Conseil Municipal se prononcent en faveur de l'augmentation des taux de 2% de la taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti. (2 abstentions : M. Timothée MARCHAL, Mme Amélie MICHEL).

4) VOTE DES BUDGETS 2020 : BUDGET COMMUNAL ET BUDGET EAU

• **BUDGET COMMUNAL 2020**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif de la commune, examiné en commission des finances du 25 juin 2020, qui présente les chiffres suivants :

La section de fonctionnement s'équilibre à 473 300 €, en augmentation de 2,89 %.

La section d'investissement s'équilibre à 184 800 €, en hausse de 2,95 %.

Le Conseil Municipal a décidé d'augmenter les taux de fiscalité de 2%. Le produit fiscal attendu est évalué à 160 585 € (augmentation de 1 121 €). Ces taux restent cependant parmi les plus bas du territoire.

L'excédent de fonctionnement 2019 de 47 737 € est intégré en totalité au budget de fonctionnement 2020. En revanche, l'exercice 2019 s'est clos avec un déficit d'investissement reporté de 67 784 €, ce qui pénalise le budget communal pour l'exercice à venir.

Cette situation s'explique par le fait que l'emprunt de 60 000 €, inscrit au budget 2019, prévu pour le financement des investissements (éclairage public, divers travaux sur bâtiments communaux, acquisitions foncières) n'a pas été réalisé.

Le budget 2020 s'équilibre grâce à l'inscription d'un emprunt de 75 000 €. Le budget eau vient également abonder le budget principal à hauteur de 40 000 €, qui se justifie par la mise en œuvre de l'opération de travaux de désinfection des réservoirs finalisés en 2020.

Il est à noter que la commune a inscrit le remboursement de l'emprunt à hauteur de 30 000 € du prêt relais relatif à la TVA de la rue de Rodern. D'autre part le prêt souscrit en 2004 pour le financement de la nouvelle école arrive également à échéance fin 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 de la commune.

• BUDGET EAU 2020

Le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif 2020 du service eau et assainissement, examiné en commission des finances du 25 juin dernier, qui présente les chiffres suivants :

La section de fonctionnement s'équilibre à 230 500 €, en diminution de 5,57 %.

La section d'investissement s'équilibre à 128 000 €, en baisse de 45 % qui se justifie par le fait qu'on arrive en 2020 à la fin du marché de travaux de désinfection des réservoirs.

Le résultat de la section de fonctionnement 2019, soit 82 881 € est affecté en totalité à la section de fonctionnement, qui permet un virement à la section d'investissement de 14 000 €.

Le résultat de la section d'investissement 2019, soit 18 105 € est affecté en totalité à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2020 du service eau et assainissement.

5) FIXATION DU PRIX DE L'EAU ET DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance du compte administratif et du compte de gestion 2019 et du budget 2020 du service eau et assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de maintenir le prix de l'eau à Thannenkirch comme suit :

- prix de l'eau :	2,045 €/m3,
- prix de la redevance d'assainissement communal :	0,44 €/m3,
- redevance pour la modernisation des réseaux de collectes :	0,233 €/m3
et redevance de pollution domestique :	0,35 €/m3

Ces deux redevances sont fixées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse,

- redevance assainissement syndical:	1,49 €/m3
--------------------------------------	-----------

Cette redevance est fixée par le Syndicat des Eaux de Bergheim,

soit à un prix global fixé à 4,558 €/m3

- location des compteurs de 5 m3 :	20 €/an
- location des compteurs de 7 m3 :	30 €/an
- location des compteurs de 10 m3 et plus :	40 €/an
- participation forfaitaire par abonné à 18 € par an et par compteur.	

6) FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur les tarifs communaux concernant différents services proposés au public : photocopies, extrait de matrice cadastrale, fax, concession de cimetière, vente de plaquettes touristiques, bulletin municipal supplémentaire, remplacement compteurs d'eau, intervention sapeurs-pompiers pour nid de guêpes, emplacement pour stockage de bois, location de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal décide le maintien des tarifs en vigueur et missionne la commission Vie associative pour conduire prochainement une réflexion générale sur cette politique tarifaire.

La salle d'activités de l'ancienne école est utilisée par l'association d'Aikishintaiso et par des musiciens du village pour leurs répétitions. Il est proposé de fixer un tarif spécifique (30 €) pour la mise à disposition de la salle à l'occasion d'activités lucratives (enseignement ou atelier de musique).

Sylvie STRAUB pose la question de la sécurité du bâtiment pour l'accueil du public. L'ancienne école a fait récemment l'objet d'une mise aux normes de son installation électrique. La commune vérifie auprès de la Préfecture et du SDIS (service Départemental d'incendie et de secours) si le bâtiment répond bien à toutes les exigences de sécurité des ERP (établissement recevant du public).

7) SECURITE ROUTIERE ET CIRCULATION

La commission voirie eau assainissement sécurité routière réunie le 29 juillet dernier propose la mise en place d'une grande jardinière sur la voie d'accès de la rue du Haut-Koenigsbourg au parking de la salle des fêtes pour ralentir la circulation, notamment vers l'école, tout en maintenant un passage suffisant pour le camion chargé de collecter les déchets aux bornes de tri.

Il est proposé de revoir le stationnement sur le parking de la salle des fêtes, notamment dans le cadre de l'aménagement des abords du terrain de football. Le marquage au sol devrait être rénové. Le stationnement à l'envers serait à privilégier pour des raisons de sécurité.

Amélie MICHEL propose d'utiliser le bulletin municipal pour communiquer sur l'intérêt du stationnement à l'envers et de prévoir une communication spécifique en direction des parents d'élèves.

Marie SIMLER signale qu'il faudrait prendre contact avec la Communauté de Communes pour réorganiser la tournée du camion en charge de la collecte des déchets afin d'éviter qu'il se présente sur le parking de l'école au moment de la sortie des classes à 11 heures.

Concernant la circulation au chemin du Rochamps, il est décidé de mettre en place un panneau sens interdit - sauf riverains dans le sens de la montée afin de dissuader les camions et camionnettes qui s'engagent en suivant le guidage par satellite.

Le Conseil Municipal valide la pose d'un équipement type jardinière destiné au ralentissement des véhicules qui se rendent sur le parking de la salle des fêtes et vers l'école, et la mise en place d'un panneau « sens interdit sauf riverains » au bas du chemin du Rochamps.

Isabelle CLUZEL rappelle le problème de la vitesse au niveau de l'entrée de la commune à la Mahlmuehle et évoque la mise en place d'une signalétique adaptée de ralentissement des véhicules. Cette question sera abordée avec les services du Département qui gère la D42.

8) POINT D'INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE

Le Maire a accordé la délégation de fonctions et de signature aux adjoints en fonction de leurs attributions.

La commune a sollicité un tirage de 30.000 € sur la ligne de trésorerie pour financer entre autre le remboursement du prêt relais de la tva rue de Rodern souscrit en 2017.

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a adressé un courrier à la société SAS Bois de chauffage pour la mise en sécurité de ses installations au site vert, dans le respect de la concession en cours.

Elle indique qu'elle adressera prochainement un courrier aux habitants pour les inviter à participer aux activités des commissions, dans l'optique de renforcer la participation collective à la vie du village.

9) URBANISME

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de M. Jean Marie STOECKEL d'agrandissement de sa grange située au 16 rue du Haut Koenigsbourg. Il est souhaité que l'apposition sur le flanc d'un auvent pour fourrage ne vienne pas altérer la grande qualité et l'équilibre du bâtiment existant.

Suite aux remarques émises lors de la dernière commission, il est précisé que la commission urbanisme, qui examine et donne un avis sur les projets de droit des sols, peut invoquer l'article R 111-27 du code de l'urbanisme pour émettre des prescriptions lorsque les constructions (choix architecturaux, matériaux..) sont de nature à porter atteinte au paysage et au site.

10) DIVERS

• Sécheresse été 2019

Le Ministère de l'agriculture a classé la commune en zone sinistrée présentant le caractère de calamité agricole pour perte de récolte sur prairie suite à la sécheresse du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019.

• Réseau de communication câblé :

La société SFR gestionnaire du réseau câblé propose de convenir des modalités de fin d'exploitation du réseau.

Timothée MARCHAL stipule qu'il est indispensable de vérifier qui est effectivement propriétaire des poteaux et du réseau, de demander à SFR de démonter le réseau (enlèvement des câbles qui pendent) et de les questionner sur l'avenir de l'antenne de diffusion située au Schillig, propriété de SFR.

• Pose d'un hélicoptère sur le terrain de football :

La commune a été destinataire d'une demande émanant de la 2^e compagnie d'Illkirch pour la réalisation d'un exercice militaire avec pose d'un hélicoptère sur le terrain de football de la commune. Le Conseil Municipal autorise la mise en œuvre de cet exercice.

• Célébration de l'Appel du 18 juin :

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. Carette qui regrette le fait que la commune n'a pas célébré le 80^{ème} anniversaire de cet appel.

• SIEB :

M. François MULLER a été nommé Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim et environs. Il organise le 5 septembre prochain la visite de la station d'épuration.

➤ **DOSSIER PRESENTE PAR LE 1^{er} ADJOINT : M. Jean SCHAETZEL**

• **Clinique :**

Une société spécialisée viendra réaliser, à charge du porteur de projet, un diagnostic de présence de la mэрule (champignon) sur les murs de l'ancienne clinique.

• **1000 cafés :**

Jean SCHAETZEL a récemment échangé avec le Maire de Girancourt dans les Vosges qui a bénéficié du fort soutien de l'association SOS, porteur du programme 1000 cafés qui s'est portée acquéreur du bâtiment, pour rouvrir un ancien restaurant fermé depuis 18 mois.

Le projet de l'ATNA, qui vise à l'ouverture d'un café multiservices à Thannenkirch, bénéficie pour sa part d'une subvention du programme européen FSE à hauteur de 19.000 € pour des acquisitions. Cette enveloppe pourrait être reconduite à même hauteur pour une deuxième année.

L'activité de dépôt de pains, qui a valeur de test pour mesurer l'intérêt du public pour un commerce à Thannenkirch, génère un chiffre d'affaires d'environ 1.000€ par mois ce qui reste limité. L'obligation de réserver son pain constitue un frein au développement de l'activité.

Il est proposé à cet effet deux samedis d'achat libre avec animation sur site pour dynamiser le point de vente (rendez vous samedi 11 et 18 juillet).

Il indique que l'association pourrait à priori bénéficier d'un soutien d'une banque pour cofinancer l'achat d'un panneau d'information à l'entrée du village. Ce panneau aurait pour but d'annoncer les manifestations mais aussi les éléments marquants de la vie communale et associative.

Les associations du village, par le biais du comité des fêtes, pourraient également contribuer à cette acquisition.

➤ **DOSSIER PRESENTE PAR LA 3^e ADJOINTE : Mme Marie SIMLER**

• **Anniversaire :**

Détail de l'organisation du 14 juillet prochain.

• **Ecole :**

35 enfants sont inscrits pour la rentrée de septembre 2020.

La directrice a souhaité la mise en place d'une sonnette de commande du portail d'entrée à l'école. Divers travaux à réaliser ont été évoqués : remplacement des lames de bois défectueuses sur les escaliers et terrasses, nettoyage du bac à sable, fixations du panier de basket, mise en place d'un banc dans la cour des maternelles, tracé au sol).

Le dernier conseil d'école a également évoqué l'organisation du stationnement devant l'école.

• **Tannenkirch :**

Marie SIMLER adressera un courrier à Tannenkirch en Allemagne pour l'organisation de nos futures rencontres suite à l'annulation cette année de la Bergfest et de la fête de la cerise.

Planning réunion :

Le Conseil Municipal est tenu de se réunir ce vendredi 10 juillet (à 19 heures) pour la désignation par vote des délégués de la commune en vue de l'élection des sénateurs du Haut-Rhin.

L'ordre du jour est levé à 23h.

Le Maire
Angélique DIEUAIDE